



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2016

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 08/2016

Autorisation générale de vendre les terrains en droit distinct permanent (DDP) ainsi que les parcelles en commun pour les quartiers de Guinfard et Basse-Ruche.

Par: 40 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 09/2016

Autorisation sur l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, dans une limite de CHF 100'000.- (cent mille) par cas, ainsi qu'une autorisation d'aliénation pour les immeubles dans une limite de CHF 600'000.- (six cent mille), charges éventuelles comprises, de concéder des nouveaux DDP pour une durée de 50 ans au maximum ou de les renouveler pour une période de 30 ans au prix minimum de CHF 3.- le m2 correspondant à l'indice des prix de la consommation de décembre 1990.

Par: 41 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 10/2016

Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.- (cinquante mille) par cas.

Par: 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 11/2016

Autorisation de plaider et accessoirement demander un avis de droit avant d'engager une procédure.

Journal de St-Cergue et La Cure

NAISSANCES

- Kieran PEBERDY le 12 juin;
- Alice GILMOUR le 21 juillet;
- Leonardo CAPITANIO le 1 août;
- Jay GENTILE le 30 août;
- Lia RODRIGUEZ NOGUEIRAS le 30 août;
- Eléonore BAUMGARTNER le 2 septembre.

DÉCÈS

- M. André SCHAFROTH le 9 septembre;
- Mme Blanka BREGY le 29 septembre.

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaire:	
Lundi, mercredi, vendredi	07:30-11:00
Place Sy-Vieuxville 1	07:30-11:00
Case postale 103	Jeudi 14:00-19:00
1264 Saint-Cergue	Mardi fermé
T 022 360 11 46	
F 022 360 90 28	
commune@st-cergue.ch	
www.st-cergue.ch	

Par: 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 12/2016

Compétence financière extra budgétaire de CHF 20'000.- (vingt mille) par chapitre du budget et par an.

Par: 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 13/2016

Autorisation générale pour le placement des fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des divers établissements bancaires suisses domiciliés dans le canton de Vaud; autorisation, de façon générale, à négocier l'emprunt auprès des institutions suisses, de donner à la municipalité la liberté de choisir ou de changer les contreparties en fonction des conditions du marché.

Par: 41 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 14/2016

Autorisation d'acquérir, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la commune.

Par: 41 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 15/2016

Autorisation de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, ceci dans une limite de CHF 20'000.- (vingt mille) par cas.

Par: 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 16/2016

Autorisation générale de statuer en matière de legs, donations et successions.

Par: 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 17/2016

Demande de crédit de CHF 31'820.- destiné à la création / réparation de caniveaux eaux claires.

Par: 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 18/2016

Demande de crédit de CHF 29'063.- destiné à la rénovation de la salle de bain et de la porte de cave de l'appartement de l'ancienne école / bibliothèque.

Par: 40 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 19/2016

Demande de crédit de CHF 77'153.- destiné au goudronnage du parking de la buvette Espace Basse-Ruche.

Par: 34 voix pour, 1 voix contre, 7 abstentions

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 20/2016

Demande de crédit de CHF 54'216.- destiné à la participation financière de la commune de Saint-Cergue pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine.

Par: 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 11 OCTOBRE 2016

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 21/2016

Arrêté d'imposition 2017.

Par: 40 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 22/2016

Adoption d'un nouveau règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants.

Par: 37 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 23/2016

Demande de crédit de CHF 78'200.- destiné à diverses améliorations de la déchèterie.

Par: 38 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

- Mardi 6 décembre 2016;
- Mardi 28 mars 2017;
- Mardi 20 juin 2017;
- À 19:00 ou 20:00 selon l'ordre du jour.

LE JOURNAL DE ST-CERGUE ET LA CURE

Automne 2016, n°20

Responsable de rédaction: municipalité

Responsable d'édition: municipalité

Rédaction: Christian Briacca, Dominique Gafner, Pierre Graber, Laurent Mathez, Françoise Samuel

Photographie: Françoise Samuel

Mise en page: Christian Briacca

Conception graphique: Guillaume Brack

Impression: commune de St-Cergue

Tirage: 1'500 exemplaires

Distribution: tous-ménages

COMMUNE MEMBRE DE
Association de Communes Vaudoises (AdCV)
Conseil régional du district de Nyon
Parc Jura vaudois
Union des Communes Vaudoises (UCV)

SOMMAIRE

p.1	Billet du syndic
p.2	Manifestations
p.3	Aperçu des activités
p.4	Informations officielles
	Informations officielles
	Contacts utiles



Photo: Françoise Samuel

BILLET DU SYNDIC

La nouvelle législature a commencé le 1er juillet 2016 avec une nouvelle équipe municipale qui vous a été présentée dans la précédente édition du journal. La nouvelle municipalité s'est mise au travail sans tarder, dans une bonne ambiance constructive et avec dynamisme, pour assurer le fonctionnement de la commune. Au niveau intercommunal, les municipaux ont été assermentés par Madame le Préfet Chantal Turin dans de nombreuses associations intercommunales. Votre syndic a été choisi comme représentant au sein du Conseil de direction (CODIR) du Conseil régional de Nyon et a repris le dicastère de la mobilité, poste précédemment occupé par Cornélia Gallay, notre ancienne syndique. Cette présence au CODIR du Conseil régional est importante pour la commune, notamment pour faire avancer les projets touristiques.

Le projet de nouvelle école pour les petits des quatre premiers niveaux (1e à 4e année Harmos) pré-

vue à côté du bâtiment du Vallon est en ce moment à l'enquête publique. Ce bâtiment comprendra aussi une Unité d'accueil pour les enfants (UAPE) de 36 places permettant d'accueillir les enfants pendant les périodes extra-scolaires. Si tout se passe bien, les travaux de construction sont prévus de l'été 2017 à fin 2018.

L'étude du projet de parking, réalisée par le bureau EO-architectes à Lausanne (le même bureau que pour l'école/UAPE) est aussi bien avancé et sera mis à l'enquête publique ultérieurement. Ce projet de parking payant de 100 places répondra à une réelle demande et permettra de pallier au manque drastique de places de stationnement au village les week-ends, lors des manifestations et surtout en hiver. Ce projet se situe à l'emplacement du parking du chemin J.-J. Rousseau, entre l'arrière du bâtiment de la Licorne et en face de l'actuelle école. Il comporte 2 étages couverts d'environ 33 places par étage avec un dernier étage non couvert de 33 places en terrasse.

Pierre Graber

MANIFESTATIONS

**BIENNALE INTERNATIONALE
DE LA CÉRAMIQUE**
Samedi 8 au dimanche 23 octobre

**ART-TITUDE
ET CONCOURS VILLAGE FLEURI**
Samedi-dimanche 5-6 novembre

**SOIRÉES DU CHOEUR MIXTE
CHANTE-JURA**
Samedi 12 novembre et
vendredi-samedi 18-19 novembre

MARCHÉ DE NOËL
Samedi-dimanche
26-27 novembre

TÉLÉTHON
Samedi 3 décembre

VERRE DE L'AMITIÉ
Samedi 10 décembre



Photo: Françoise Samuel

APERÇU DES ACTIVITÉS

APERÇU DES ACTIVITÉS ET INFORMATIONS OFFICIELLES

DÉSALPE

Ce 24 septembre, nous avons vécu une journée traditionnelle, festive et amicale: La Désalpe s'est déroulée sous un soleil radieux. Comme chaque automne, les vaches, que les bergers et amodiateurs décorent avec des fleurs et les grandes sonnailles, descendent en plaine. Les troupeaux et leurs accompagnateurs traversent le village sous les applaudissements des nombreux spectateurs parfois venus de très loin. Cette année, une équipe de TF1 a capturé quelques moments forts de cet événement pour un reportage télévisé.

La municipalité remercie le comité de la Désalpe, les amodiateurs et les bergers pour leur engagement. Pour l'année prochaine, le rendez-vous est déjà pris: la 30e édition de la Désalpe aura lieu le 30 septembre 2017.

Françoise Samuel

ECLAIRAGE PUBLIC À LA CURE

L'éclairage de la route cantonale à La Cure a été entièrement revu. Les installations étant très vétustes, elles se devaient d'être renouvelées par des éclairages modernes, plus puissants et moins énergivores. Des nouveaux candélabres ont été installés avec un éclairage à LED beaucoup plus économique et écologique.

Laurent Mathez

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

S'engager de manière bénévole, c'est aider son prochain, se sentir utile, et c'est aussi se créer des liens, faire partie d'une équipe. La commune recherche des bénévoles (ou presque bénévoles, vu la petite rétribution) pour diverses missions essentielles. Nous avons besoin de personnes qui peuvent livrer des repas à domicile, d'automobilistes qui seraient d'accord de transporter des personnes à mobilité réduite pour des rendez-vous médicaux. Nous cherchons aussi des patrouilleurs/euses pour sécuriser les trajets des enfants allant à l'école. Si vous avez un peu de temps à mettre à disposition, prenez svp contact avec la soussignée au 022 360 90 34.

Françoise Samuel



Photo: Françoise Samuel

SORTIE DES AÎNÉS

Le 23 septembre, la commune a invité les séniors de 70 ans et plus à une sortie. Notre premier but était le château de Vaumarcus où un café-croissant nous attendait. Ensuite le bus nous a emmenés à Bienne. Un verre de vin nous a permis de patienter dans la bonne humeur jusqu'à l'arrivée à quai de notre bateau, le Jean-Jacques Rousseau (il est partout celui-là!). Une fois à bord, nous avons profité du repas, tout en voyageant au fil de l'Aar jusqu'à Soleure. Dans cette jolie ville, nous avons eu le plaisir d'un moment de flânerie avant de reprendre le car pour rentrer à Saint-Cergue.

Françoise Samuel



LES AÎNÉS BOUGENT

Avec le soutien de l'association Pro Senectute et de la commune, un comité de séniors, fort de dix membres, s'est constitué dernièrement. Le but premier du comité est de permettre l'échange et éviter l'isolement des personnes n'exerçant plus d'activité professionnelle, ceci par le biais d'animations diverses. A ce jour, plusieurs activités sont en phase de réalisation: repas au restaurant, balades accompagnées, jeux de société, gym douce, gym pilate, yoga du rire, relaxation...

Un flyer détaillé sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres des aînés de la commune sous le nom retenu par le comité «Vivre Vieux Vivre Mieux». D'ores et déjà, il vous est possible de contacter le comité pour faire part de votre intérêt, poser des questions ou faire des suggestions, par courrier à l'adresse Vivre Vieux Vivre Mieux, case postale 30, 1264 Saint-Cergue, ou par courriel à l'adresse vivre vieux vivre mieux@gmail.com.

POLICE - CINQ NIVEAUX DE PRESTATIONS

Police-population: la population qui le désire peut faire partie d'un réseau qui relate par téléphone ou email à la police toutes observations et faits anormaux ou suspects, par exemple un inconnu qui rôde autour de la maison de votre voisin. Ce réseau est signalé aux entrées du village par des panneaux «Police-population». **ASP** (assistants de sécurité public ou employés communaux assermentés): le contrat de nos deux anciens ASP n'a pas été renouvelé par les cinq communes qui les avaient engagés. En attendant de trouver une nouvelle solution, nous avons engagé M. Jean-Claude Kupferschmid, notre ancien policier municipal, en tant qu'employé communal assermenté qui s'occupe de l'ordre public, du respect des temps de parcage et de la police des constructions, quelques heures par semaine, de façon aléatoire. **Sécurité privée:** le Service d'Intervention Rapide (SIR) a été mandaté par la commune. Des patrouilles aléatoires sont effectuées jour et nuit.

Poste mobile de gendarmerie: il s'agit d'un bus parké à côté de l'administration communale avec une équipe de deux à trois policiers. Leur présence sera assurée deux demi-journées par mois, chaque premier et troisième lundi du mois. En hiver, ces policiers se trouveront dans le local de police situé sous l'administration. Les compétences du poste mobile de gendarmerie sont à la disposition de la population pour établir des liens de proximité, identifier des problèmes et des incivilités, pour rédiger des documents tels que dépôts de plainte, objets perdus/trouvés, etc. **Police cantonale vaudoise:** elle s'occupe des cas d'accident de la circulation, de délits graves, d'insécurité, de la délinquance et des cas complexes. Elle est disponible en permanence sur appel au 117 ou au 021 644 44 44.

Pierre Graber



PISTES DE SKI DU VILLAGE

Le Conseil régional a repris les actions de Télé-Dôle SA au Chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez NStCM SA et aux communes environnantes. Il a confié la gestion du domaine de la Dôle à la Société de gestion de la station des Rousses (SOGESTAR). Ainsi les pistes de ski des deux côtés de la frontière seront réunies en un grand domaine transfrontalier.

Les pistes du village - du Corps de Garde, du Bois et de la Cuvette - n'ont pas été reprises par la SOGESTAR. La municipalité tient absolument à ce que ces pistes soient ouvertes cet hiver et les hivers à venir. Le statut de domaine touristique de la commune est en jeu. Rappelons que ce statut confère le droit d'ouverture dominicale des magasins. Si nous abandonnions les pistes, nous perdriions un peu de l'âme de notre village, de nos traditions et la possibilité d'un moment de glisse à portée de main. Pour assurer l'ouverture des pistes, un contrat est en préparation avec le Conseil régional, portant sur la gestion de nos pistes par Télé-Dôle SA. Pour que les pistes de ski soient rentables, elles doivent attirer du monde. La municipalité désire l'installation d'une buvette au pied des pistes. Un appel aux projets a été fait auprès des restaurateurs de la commune.

Françoise Samuel

RÉNOVATION DES ROUTES COMMUNALES

L'hiver dernier n'a pas été clément avec nos revêtements. En effet, dès mi-août les travaux de réparation des nos routes ont commencé avec la réparation des

grilles et la remise en état du marquage routier. Les travaux de goudronnage se termineront en novembre. Nous n'arriverons cependant pas à reboucher tous les trous répertoriés et certains ne seront réparés que l'année prochaine, le budget «routes» étant déjà dépensé.

Laurent Mathez

RÉNOVATION DU TEMPLE

Les travaux de rénovation du temple ont bien avancé cet été. De nombreuses retouches à la façade ont été effectuées; leur couleur va être atténuée prochainement. Une fouille a permis d'identifier les causes des remontées d'humidité et de salpêtre à l'extérieur et à l'intérieur du temple: il s'agissait d'un drainage écrasé qui ne fonctionnait plus. Un nouveau drainage a été posé tout autour de la nef. Les écoulements d'eau du toit qui ruisselaient sur l'escalier nord, contre la nef, ont été connectés sur une grille d'évacuation d'eau claire. A l'intérieur, l'ancien chauffage électrique à rouleaux, situé sous les chaises, a été supprimé et un circuit hydraulique est en train d'être installé sur le pourtour intérieur. Celui-ci sera alimenté par une chaudière à pellets. A l'intérieur, autour de la nef, les câbles électriques d'alimentation du chauffage baignaient dans l'eau et, grâce à cette rénovation, ce problème a été résolu. Une subvention d'environ CHF 15'000.- nous a été promise par le canton pour l'installation de ce chauffage «écologique», ce qui permettra encore d'isoler le plafond du temple à partir des combles.

Pierre Graber

AUBERGE DES CHESEAUX

L'auberge vient de rouvrir ses portes sous la houlette de Mme Natascha Silvestre et M. Alain Kallenbach. Les jeunes gérants, pleins d'idées, vont aussi offrir un service traiteur. Le lieu est idéal pour les familles avec enfants, vu que la grande terrasse jouxte une aire de jeux. Le restaurant, situé route du Télésiège, à côté du camping, est ouvert de mercredi à dimanche. Nous souhaitons aux gérants plein succès dans leur activité.

Françoise Samuel

TRAVAUX À LA ROUTE DES COUVALOUPS

Courant octobre, la Romande Energie a fait des travaux de fouille afin d'enterrer la ligne électrique qui relie la sous-station des Pralies à celle des Couvaloups. Ces travaux ont nécessité la fermeture de la route pendant une semaine, car les machines sont volumineuses et le croisement avec les véhicules n'était pas envisageable.

Laurent Mathez

ANCIENNE POSTE

Depuis le 1er juin 2016, la commune est propriétaire de l'ancien bâtiment de la poste. Des travaux de rénovation urgents vont être entrepris cet automne au niveau du balcon de l'appartement du 1er étage. D'ici la fin de l'année, la municipalité viendra avec un projet d'aménagement des locaux du rez et du rez inférieur. Nous pouvons déjà vous dire qu'une partie sera dédiée à un local social pour les personnes âgées et aussi les plus jeunes, et une autre partie à un local commercial.

Pierre Graber

NOUVEAU RÉSERVOIR DES CHESEAUX

La municipalité de Saint-Cergue a décidé en 2014, par deux préavis, d'assainir et étoffer le réseau de distribution d'eau potable ainsi que de son stockage. Cornélia Gallay, ex-syndique, s'est attelée à la tâche de faire construire un réservoir à grande capacité. Sa construction et, en parallèle, celle de notre nouvelle station de pompage à Combe Froide (Trélex) touchent à leur fin.

Notre nouveau réservoir a une capacité de 3500 m3 (2 x 1750 m3). Ceux qui ont pu le visiter lors de la journée portes ouvertes ce printemps ont certainement été étonnés de son volume vu de l'intérieur.

Nous arrivons au terme de sa construction ayant connu quelques aléas, notamment un problème d'étanchéité. Problème qui a été rapidement résolu par les entreprises très professionnelles engagées sur ce chantier. Actuellement le contrôle obligatoire des sept jours pour son étanchéité est terminé et respecte les normes en vigueur. Son nettoyage et sa désinfection (acceptée par le Service cantonal des affaires vétérinaires SCAV) ont été effectués ces derniers jours et nous sommes actuellement en phase finale de son remplissage.

Dès le mercredi 13 octobre, nous allons effectuer sa mise en service. De ce fait il y aura obligatoirement des coupures d'eau malheureusement nécessaires pour le basculement sur notre nouveau mode d'exploitation du réseau de distribution. Nous nous en excusons sincèrement. Dans trois semaines, il y aura le même tra-

vail à effectuer pour la mise en service de la nouvelle station de pompage à Combe Froide. Ce sera un exercice très périlleux étant donné la pression en sortie de pompe de l'ordre de 65 bars.

Dominique Gafner



POLICE DES CONSTRUCTIONS

Pour rappel, le règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions est à disposition sur le site web de la commune www.st-cergue.ch.

Ce rappel est nécessaire. En effet, ces derniers temps nous avons constaté qu'il y a plusieurs chantiers qui ont été effectués sans autorisation préalable ou demande faite à la municipalité. Nous vous rappelons que toutes les nouvelles constructions, modifications, modernisations, réfections, etc, doivent faire l'objet d'une demande obligatoire et officielle à la commune de Saint-Cergue. Le soussigné, municipal des constructions, se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous désireriez obtenir.

Dominique Gafner



DÉCLARATION DE PERTE OU DE VOL

Lorsque vous achetez un téléphone portable, pre-

nez garde de noter le numéro IMEI (15 positions). Ce numéro, inscrit sur le dos de l'emballage, permet d'identifier votre appareil. Vous pouvez aussi afficher ce numéro en tapant *#06# sur votre clavier. De même, quand vous achetez une bicyclette, notez le numéro de cadre, s'il n'est pas visible sur la quittance d'achat. En cas de perte ou de vol, ces numéros sont indispensables pour la déclaration à la police.

Poste mobile de gendarmerie

DÉNEIGEMENT ET ÉLAGAGE

L'hiver approchant, nous rappelons à tous les habitants de Saint-Cergue qu'il faut enlever tous les véhicules, remorques, caravanes sur les parcelles communales afin de faciliter les opérations de déneigement et libérer les places à neige. Il en est de même pour les bacs à fleurs, fontaines, bassins ornementaux sis sur le domaine public. Nous vous recommandons aussi de démonter les clôtures et palissades situées en bordure de chemin qui pourraient être endommagées par les engins ou les accumulations de neige. Pensez aussi à terminer les élagages de vos arbres pour fin novembre au plus tard. Coupez toutes les branches, haies qui pourraient entraver le passage des engins de déneigement sur les chemins et en bordure de route cantonale. Ces engins sont larges et hauts; la neige lourde couche les branches, ce qui provoque la casse des rétroviseurs.

Laurent Mathez